

DOSSIER ÉLECTRONIQUE DU PATIENT

Le bon réflexe santé

Esther Waeber-Kalbermatten, conseillère d'Etat
Victor Fournier, chef de service
Dr Alexandre Gnaegi, chef du projet Infomed
Dr Luc Eschmann, médecin FMH médecine interne

Conférence de presse du 27 août 2015

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du
Département de la santé, des affaires sociales et de
la culture

LE VALAIS PRÉCURSEUR

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Loi fédérale sur le dossier électronique du patient

- ▲ LDEP adoptée le 19 juin 2015
 - Conseil national : 189 oui, 5 non, 0 abstention
 - Conseil des Etats : 45 oui, 0 non
- ▲ Débats controversés autour de l'obligation de participation
- ▲ Solution adoptée
 - Participation **obligatoire** des hôpitaux dans un délai de 3 ans
 - Participation **obligatoire** des EMS dans un délai de 5 ans
 - Participation **facultative** des professionnels de la santé du domaine ambulatoire
 - **Consentement libre** du patient

Dossier électronique du patient en Valais

- ▲ Le Valais, 2^e canton suisse à proposer le dossier patient électronique
- ▲ Une réponse
 - au manque de coordination entre les acteurs de la santé,
 - à la décentralisation des données,
 - à l'évolution des besoins en soins,
 - à l'augmentation des coûts de la santé, etc.
- ▲ Le patient peut accéder à son dossier électronique et en gérer les droits d'accès



Victor Fournier, chef du Service de la santé publique

QUALITÉ, EFFICACITÉ ET PRODUCTIVITÉ

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Trois objectifs

- ▲ Améliorer l'efficacité du système de santé
 - Le dossier électronique du patient favorise la coordination entre prestataires
 - Il facilite l'accès à l'information
- ▲ Renforcer la sécurité des patients et la qualité des soins
 - Le dossier électronique du patient contribue à diminuer le nombre d'erreurs médicales
- ▲ Accroître la productivité
 - Le dossier électronique du patient limite les examens et prescriptions de médicaments à double

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Acteurs du dossier électronique du patient

Fournisseurs de données

Mettent à disposition des documents significatifs

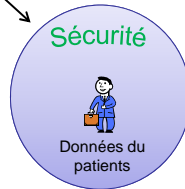
Intégration de tous les acteurs du système sanitaire

Consommateurs de données

Accèdent aux documents significatifs

Création d'une communauté (regroupement de professionnels de la santé qui échangent des informations concernant le patient)

Périmètre: canton du Valais



Patients



Médecins



Laboratoires



Cliniques



Pharmaciens



Physio. / chiro.



EMS



CMS

Exclusion des assureurs-maladie !

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Principes fondamentaux

(ordonnance Infomed du 18 septembre 2013)

- ▲ **Démarche volontaire** du patient – consentement libre
- ▲ **Démarche volontaire** du professionnel de la santé du domaine ambulatoire ainsi que des établissements et institutions non subventionnés par le canton
- ▲ **Participation obligatoire** des établissements et institutions sanitaires subventionnés par le canton (hôpitaux, EMS, CMS)
- ▲ **Protection et confidentialité** des données
- ▲ Dispositions spéciales en cas de prise en charge en urgences

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Campagne d'information



▲ Un message

- le bon réflexe santé

▲ Un objectif

- convaincre les patients et les professionnels de la santé de souscrire au dossier patient partagé

▲ Des outils

- flyer
- site Internet www.infomed-vs.ch
- courrier aux médecins
- affiches dans les cabinets médicaux, les établissements et institutions sanitaires

INFOMED
le dossier patient partagé

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS



Dr Luc Eschmann, médecin FMH médecine interne

**Y PARTICIPER,
LE BON RÉFLEXE SANTÉ**

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avantages pour les professionnels de la santé

- ▲ Meilleure coordination entre professionnels libéraux et professionnels travaillant dans les institutions
 - Mise en réseau unifiée et sécurisée
 - ▲ Accès facilité aux informations médicales du patient
 - Gain de temps pour le médecin et l'assistante médicale
 - ▲ Echange d'informations plus efficace
 - Moins de risque d'erreurs médicales
 - Moins de risque de prescriptions inadaptées
 - ▲ Garantie de la confidentialité des données
 - Accès à une plateforme répondant aux dernières normes de sécurité
- ➔ Amélioration de la qualité de la prise en charge des patients

11

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Expérience personnelle en tant que médecin

- ▲ Difficultés initiales
 - carte à puce, logiciels
- ▲ Rapidité d'acquisition des données des patients
 - amélioration de la vitesse de transmission des données et du nombre de documents disponibles
- ▲ Diminution de la charge de travail de l'assistante médicale
 - le scannage n'est plus nécessaire, moins de téléphones
- ▲ Diminution du risque d'erreur et accessibilité facilitée
 - intégration automatique au bon dossier médical dans le dossier patient informatisé (DPI)
- ▲ Diminution de l'utilisation de mémoire de stockage
 - Documents moins volumineux et plus flexibles que par scannage

12

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Avantages pour les patients

- ▲ Amélioration de la prise en charge médicale et de la sécurité des patients
 - Informations sur les médicaments prescrits, les examens effectués, les diagnostics, les allergies, etc.
- ▲ Responsabilisation du patient
 - Amélioration de ses connaissances sur son état de santé et de sa compliance
- ▲ Maîtrise des coûts
 - Limitation des examens et des prescriptions de médicaments à double
- ▲ Développements ultérieurs prévus
 - Carte de donneur d'organes, directives anticipées

13

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Dr Alex Gnaegi, chef du projet Infomed

**PARTICIPER
EN TOUTE SÉCURITÉ !**

14

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Rappel de la mise en œuvre en 5 phases

- ▲ Acquisition par un appel d'offres marchés publics puis installation du logiciel Idéo Santé de la société SQLI
- ▲ 1^{ère} phase mars 2014 : envoi des documents de l'Hôpital du Valais aux médecins traitants : mode messagerie
 - Seuls les destinataires peuvent consulter les documents
- ▲ 2^e phase juillet 2015 : intégration de l'Hôpital Riviera-Chablais et du laboratoire Dianalabs Valais
- ▲ 3^e phase septembre: ouverture du dossier patient partagé
 - le patient décide qui peut consulter son dossier
 - accès au dossier par le patient
- ▲ 4^e phase hiver 2015-16 : intégration des pharmaciens
- ▲ 5^e phase 2016 : intégration des EMS, CMS, physiothérapeutes, etc.

Situation actuelle

- ▲ Aujourd'hui phase 2, 110 médecins (Haut-Valais et Valais romand) peuvent accéder via Infomed aux documents de l'Hôpital du Valais et l'Hôpital Riviera-Chablais
- ▲ Dès le 1^{er} septembre, démarrage de la phase 3
 - Création du dossier électronique par le patient
 - Choix des médecins et hôpitaux qui peuvent accéder au dossier
 - Consultation du dossier par le patient

Comment y participer ?

- ▲ Inscription en ligne sur le site www.infomed-vs.ch
 1. Le patient saisit ses informations d'identité
 2. Il imprime un formulaire, le signe et l'envoie avec une copie de pièce d'identité
 3. Il reçoit en retour ses codes d'accès à son dossier
- ▲ S'il n'a pas d'accès Internet :
 - Demande l'assistance d'un procheOu
 - Contact téléphonique avec Infomed

Gestion des accès

- ▲ Sans ordinateur:
 - Lors de l'inscription, choix des médecins/hôpitaux qui peuvent accéder à son dossier
 - Fonction facultative « vitre brisée »: en cas d'urgence les médecins peuvent accéder au dossier sans le consentement du patient
 - Le patient reçoit un code « présence » qu'il peut transmettre aux médecins de son choix
- saisie du code présence par le médecin
→ accès au dossier par le médecin



Gestion des accès

▲ Avec ordinateur:

- Le patient se connecte au portail Infomed
 - Authentification forte login + mot de passe + code par SMS
- Ajout ou suppression de médecins
- Ajout d'un accès pour un proche
- Masquage de documents
- Consultation des documents
- Pourra prochainement ajouter ses directives anticipées et/ou carte de donneur d'organes

19

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

Le dossier du patient

INFOMED le dossier patient partagé

Le dossier patient partagé
le bon réflexe santé

français | Deutsch | 445 (nomusage) sqienne | Dernière connexion : 21/08/2015 16:31

sqii (nomusage) sqienne

Habit le: 02/10/2013 | Age: 1 an | ACSI: | Numéro de dossier: 52097913 | Poids: 66 kg | Taille: 1,22 m | Groupe sanguin: A1+

Synthèse | Fiche dentaire | Livre de vie | Vos documents | Gestion du dossier

Gérez votre entourage

Vous pouvez donner un accès permanent à votre dossier aux professionnels que vous consultez régulièrement :

- NICOLLE Salva
- ADEKAT David
- DEMANGE Jerome
- SOU Agnès

[Gérez votre cercle de confiance](#)

Vos médecins traitants ci-dessous peuvent consulter votre dossier :

- GINAGGI Alexandre (Principal)

[Gérez vos médecins traitants](#)

Vos représentants légaux ci-dessous peuvent consulter votre dossier :

[Consultez vos représentants légaux](#)

Vous pouvez donner un accès permanent à votre dossier à des personnes de confiance :

[Gérez vos personnes de confiance](#)

Découvrez vos derniers documents

Date	Type	Auteur
05/05/2015	Rapport de consultation aux urgences	S. NICOLLE
05/05/2015	Demande d'admission	S. NICOLLE
05/05/2015	Consent Document Patient	S. sqii
05/05/2015	Protocole opératoire	S. NICOLLE
10/05/2015	Rapport de consultation	S. NICOLLE
10/05/2015	Consent Document Patient	S. sqii
15/10/2014	Consent Document Patient	S. sqii
15/10/2014	Rapport de consultation	S. NICOLLE

[Voir tous les documents](#)

Complétez votre dossier

Vous pouvez ajouter les documents dont vous disposez ou rédiger une note partagée avec votre cercle de confiance.

[Accédez à votre espace d'expression](#)

Consultez votre dossier

Retrouvez les documents de votre dossier classés par type :

- Notes de consultation
- Résumés d'examen

[Consulter l'ensemble de votre dossier](#)

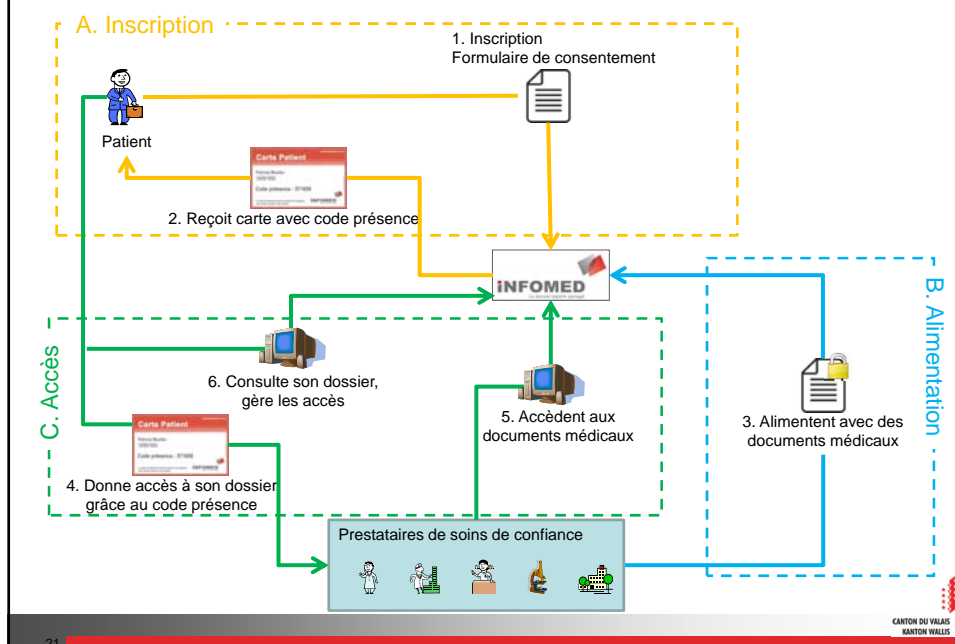
J'accède à toute l'information de mon dossier

Maitrisez l'accès à votre dossier

CANTON DU VALAIS
KANTON VALAIS

20

Parcours du patient



Sécurité informatique

Les données médicales traitées sur la plateforme sont considérées comme des données **personnelles sensibles** au sens de la législation sur la protection des données.

- ▲ Respect des meilleures pratiques informatiques avec en particulier une authentification forte des utilisateurs
- ▲ Sécurisation de toutes les transactions des services web, protection des serveurs par des *firewalls* et *reverse proxies*
- ▲ Redondance des serveurs pour garantir une haute disponibilité de la plateforme ; hébergement au centre de calcul protégé de l'Institut Central des hôpitaux (ICH)
- ▲ Audits de sécurité menés par des sociétés spécialisées



Esther Waeber-Kalbermatten, cheffe du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture

EXPLOITATION FUTURE

Structure et financement futurs

▲ Phase pilote d'Infomed

- 2009 -> 31 décembre 2015
- 4 millions de francs entièrement financés par l'Etat du Valais (acquisition du logiciel et des serveurs, rémunération de l'équipe du projet, deux premières années d'exploitation)

▲ Phase d'exploitation d'Infomed

- 1^{er} janvier 2016 -> ...
- Pourparlers avec les partenaires de la santé sur la structure qui assurera l'exploitation future du dossier électronique du patient
- Coûts de fonctionnement 2016 estimés à 900'000 francs, à répartir entre les partenaires de la santé

Conclusions

Le Valais, canton précurseur

- ▲ Remerciements à toutes les personnes contribuant à la mise en place du dossier électronique du patient en Valais
- ▲ Appel à une participation active de tous les prestataires de soins valaisans
- ▲ Appel au consentement des patients
- ▲ Plus d'informations
 - www.infomed-vs.ch